

# AFDS

Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

Université Rennes 1 – Amphithéâtre 4

La séance est ouverte à 17h15.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

### **1/ Rapport moral**

Le président Marie-Laure Moquet-Anger présente un bilan synthétique des différentes activités de l'association réalisées depuis la précédente assemblée générale, au titre donc de l'année 2018. Sont ainsi mentionnées plusieurs manifestations qui varient selon qu'elles sont organisées ou parrainées par l'association.

Le colloque annuel organisé par l'AFDS portait sur le thème « Déontologie et santé », il s'est tenu le 13 mars à Paris. Ses actes ont été publiés dans la Revue de droit sanitaire et social, numéro spécial envoyé à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation 2017.

Les manifestations parrainées étaient multiples : à Douai les 7 et 8 novembre 2017 sur « Alcool et droit » (actes publiés en 2018 aux éditions Mare et Martin) ; à Toulouse du 25 au 28 mai 2018 par l'IFERISS sur « Santé : équité ou égalité » (les communications orales sont en ligne sur le site de l'IFERISS, les actes seront publiés prochainement dans un numéro spécial de la RESP) ; à Rennes les 27 et 28 septembre 2018 sur l'acceptation vaccinale (publication prévue aux Presses universitaires de Rennes) ; à Rennes le 25 octobre 2018 sur « Terrorisme et droit de la santé » (publication en 2019 à la Revue de droit sanitaire et social).

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

## **2/ Rapport du secrétaire général**

Guillaume Rousset réalise un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de 320 (2017 : 310 ; 2016 : 303 ; 2015 : 297 ; 2014 : 290 ; 2013 : 285 ; 2012 : 279). Depuis le début de l'année, ce sont essentiellement des universitaires, des doctorants ou docteurs mais aussi des professionnels de santé et de la justice qui ont rejoint l'association.

Ensuite, au sujet du site internet : après une stabilisation, le nombre de visites a très fortement augmenté. Au 24 octobre, il est de 29 500 et, par projection, sera de 32 000 en fin d'année. Les pages les plus visitées sont les rubriques « Formation en droit de la santé », « Accès au droit de la santé », « Publication AFDS », « Stages emplois missions » et « Equipes en droit de la santé ».

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de 920 (884 en 2017, 810 en 2016, 745 en 2015, 700 en 2014, 682 en oct. 2013, 598 en oct. 2012, 498 en oct. 2011, 412 en octobre 2010 et 336 en octobre 2009), certains inscrits sont membres par ailleurs. Une lettre est envoyée en moyenne tous les deux mois environ.

## **3/ Rapport du trésorier**

Isabelle Moine-Dupuis, trésorier, présente et soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2017 et présente l'état des finances pour l'année 2018. La baisse ou la stabilité de certains frais est notée. L'augmentation d'autres, spécialement bancaires, fait l'objet de débats.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale, *quibus* est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2017 et 2018 jusqu'à la date du Conseil d'administration.

## **4/ Renouvellement du Conseil d'administration**

Marie-Laure Moquet-Anger indique que chacun des membres actuels élus du conseil d'administration est candidat. Du fait de la modification des statuts précédemment réalisée par laquelle les présidents d'honneur sont membres de droit, trois places sont vacantes. Pour celles-ci, 3 personnes ont fait acte de candidature : Isabelle Poirot-Mazères, Professeur à l'université Toulouse 1 Capitole, Johanne Saison, Professeur à l'université de Lille, et Marc Dupont, directeur adjoint des affaires juridiques à l'AP-HP.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Marie-Laure Moquet-Anger soumet au vote deux questions :

- Sur la manière de voter d'abord : par nom ou par liste. Un vote par liste est choisi,
- Sur la composition du conseil d'administration : la liste composée des 12 administrateurs sortants et des 3 candidats est validée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET